



## SERVICES TECHNIQUES



## ENTRETIEN JOURNALIER DES ERP (Ménage)



MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Règlement de la consultation  
RC



# SOMMAIRE

Article 1 : Désignation du pouvoir adjudicateur

Article 2 : Objet de la consultation

Article 3 : Procédure de consultation

Article 4 : Présentation des offres

Article 5 : Date limite de réception des offres

Article 6 : Critères d'attribution de la commande

Article 7 : Renseignements complémentaires

## **Article 1 : Désignation du pouvoir adjudicateur**

Désignation du pouvoir adjudicateur : Commune de Selles-Saint-Denis, domiciliée au 4 Rue de Bourgogne, 41300 Selles-Saint-Denis.

## **Article 2 : Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet l'entretien Journalier des ERP (Ménage). Cette consultation se fera via le biais d'un marché accord-cadre avec émission de bons de commande tel que défini aux articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

## **Article 3 : Procédure de consultation**

La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée ( MAPA) en application du code de la commande publique et de son article 27 du décret 206-360 du 25/03/2016.

La consultation est faite en vertu des dispositions du décret 2016-360 du 25/03/2016, le CCAG et le CCTG SERVICES font foi.

### 3-1 mode de règlement

Tous les règlements se feront sur facture fin de mois avec une copie des bons de commandes et d'intervention des équipes.

Le délai de mandatement sera conforme à la réglementation en vigueur, relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement.

Le paiement sera effectué par virement administratif, un relevé d'identité bancaire ou IBAN ou SEPA devra être fourni.

Cette facturation sera transmise de manière dématérialisée comme indiqué par le décret 2016-1478 du 02/11/2016 sur la plate forme Chorus-Pro.

### 3-2 délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours

## **Article 4 : Présentation des offres**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres devront être rédigées en langue française et exprimées en euro.

### Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par la personne habilitée.

Les offres devront comprendre :

- L'Acte d'Engagement
- le CCAP
- le CCTP

- Règlement de la consultation ainsi que les 2 documents précités seront signés et datés, toutes les pages paraphées.
- le Bordereau de prix joint en annexe du CCTP, dûment complété et signé.
- Des références sur des prestations équivalentes datant de moins de 2 ans
- Une attestation assurance responsabilité civile en cours de validité.
- DUME (Document Unique de Marché Européen)

### **Article 5 : date limite de réception des offres**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les réponses devront être déposées sur la plate forme dématérialisée [AD41:https://www.ad41.org/](https://www.ad41.org/) conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 du code de la commande publique avant le **09 Octobre 2020 à 12h**.

Les réponses parvenues hors délai ne seront pas examinées de même que celles transmises par une autre voie.

### **Article 6: Critère d'attribution**

Les critères de choix du titulaire sont les suivants :

<b>Critères</b>	<b>Note</b>	<b>Note Maxi sur 100</b>
Prix des prestations		35
Délais d'intervention (à préciser en annexe)		15
Attestation ou certificat de capacité de l'entreprise pour le travail demandé (ex : Matériel, besoin humain, produits utilisés, etc...) Plan de Nettoyage, Procédé de Nettoyage Note d'information sur l'entretien des MOP et lavettes ainsi que la fréquence de changement		40
Méthodologie pour travaux spécifiques, produits utilisés, etc...)		10

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

Tous renseignements complémentaires devront se faire par voie dématérialisée sur la plate forme [AD41:https://www.ad41.org/](https://www.ad41.org/)

Dressé par  
Le

Lu et approuvé  
(signature et cachet)  
Nom et prénom du signataire